

**DACP**

**REF : DACP2013068**

**Signataire : MC/ED/PLB**

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2013

RAPPORTEUR :      Jean-François MONINO

**OBJET : Marché de gardiennage et de surveillance de la ville pour les années 2014 à 2016. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

La Direction Prévention Sécurité gère la totalité des besoins de gardiennage et de surveillance des bâtiments publics et des diverses manifestations, organisées par la Ville. Ces prestations font actuellement l'objet d'un marché arrivant à échéance le 31 décembre 2013.

Afin de continuer à assurer ces prestations pour les trois années à venir, il y a lieu de lancer une procédure sur appel d'offres (conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics) en vue de la passation d'un marché de prestations de services à bons de commande, qui compte tenu de la spécificité des prestations et selon la nature du travail à effectuer, sera scindé en trois lots :

- Lot n°1 : Prestations de gardiennage et de surveillance de l'ensemble des manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville.
- Lot n°2 : Gardiennage et surveillance des équipements, bâtiments, sites, hors manifestations et prestations organisées et/ou autorisées par la ville.
- Lot n°3 : Gardiennage et surveillance des salles à usages d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple (exemples : Espace Fraternité, l'Embarcadère, Espace Renaudie) à l'occasion de manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville.

L'introduction du lot n°3 est la résultante de la mise en place de l'Embarcadère, qui implique également la modification du seuil des lots.

Ces derniers, compte tenu de l'état des dépenses réalisées en 2013 (51 500 € TTC pour les prestations du lot n°1 et 12 500 € TTC pour les prestations du lot n°2, le marché étant structuré, à l'époque, en deux lots), mais aussi des prévisions pour l'exercice 2014, comporteront les seuils annuels suivants :

- |   |                              |
|---|------------------------------|
| - Lot n°1 : seuil minimum : 5 000 € HT  | seuil maximum : 60 000 € HT  |
| - Lot n°2 : seuil minimum : 5 000 € HT  | seuil maximum : 60 000 € HT  |
| - Lot n°3 : seuil minimum : 20 000 € HT | seuil maximum : 120 000 € HT |

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum de ce dernier.

Le montant maximum annuel au marché ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Ce marché sera passé pour un an renouvelable, par reconduction expresse, par périodes successives de un an, deux fois au maximum, il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2016.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal des exercices correspondants sur le 901-6282-112.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir, approuver le projet de marché et autoriser le maire, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, à le signer avec l'entreprise rendue attributaire.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013068

Signataire : MC/ED/PLB

**OBJET : Marché de gardiennage et de surveillance de la ville pour les années 2014 à 2016. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le budget communal,

Vu le projet de marché,

Considérant que le marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2013 et qu'il y a lieu de relancer un marché pour les trois prochaines années,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de marché à bons de commande, relatif au **gardiennage et à la surveillance de la ville**, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, pouvant ainsi couvrir les années 2014 à 2016 et comportant les lots et seuils annuels suivants :

Lot n°1 : Prestations de gardiennage et de surveillance de l'ensemble des manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville.

Seuil minimum : 5 000 € HT

seuil maximum : 60 000 € HT

Lot n°2 : Gardiennage et surveillance des équipements, bâtiments, sites, hors manifestations et prestations organisées et/ou autorisées par la ville.

Seuil minimum : 5 000 € HT

seuil maximum : 60 000 € HT

Lot n°3 : Gardiennage et surveillance des salles à usages d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple (exemples : Espace Fraternité, l'Embarcadère, Espace Renaudie) à l'occasion de manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville.

Seuil minimum : 20 000 € HT

seuil maximum : 120000 € HT

Le Maire adjoint

Véronique HAMMACHE

Reçu en Préfecture le : 18/10/2013

Publié le 21/10/2013

Certifié exécutoire le : 21/10/2013

Le Maire Adjoint

Véronique HAMMACHE